

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1353

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« même code »

les mots :

« code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.